

Aznar & Cie propose enfin une solution innovante et performante d'assurance bâtiment pour les propriétaires

La relation humaine est primordiale chez Aznar & Cie; elle se construit au fil du temps, fermement fondée sur une confiance réciproque. Voilà cinq ans a été mis en place un service de conseil aux propriétaires concernant les assurances bâtiment. Une prestation en parfaite cohérence avec la politique de la société. Jean-Marc Aznar nous éclaire à ce sujet.

- Pourquoi avoir choisi de proposer ce nouveau service?

Ayant travaillé plus de 30 ans dans les compagnies d'assurance, j'y ai acquis une expérience complète et je pense maîtriser le sujet. Ma clientèle se composait de propriétaires d'immeubles institutionnels (communes, caisses de pension, fonds de placement...) et de privés. Lorsque j'ai créé Aznar & Cie, société spécialisée dans le conseil en financement immobilier, je n'ai pas oublié pour autant ces anciens clients propriétaires, et me suis lancé le défi de leur concevoir un produit d'assurance performant et innovant. Il faut avouer que la tâche n'a pas été aisée; j'ai fait appel à plusieurs compagnies d'assurance capables de me suivre dans ce pari audacieux. «C'est le volume et la qualité des biens immobiliers qui m'ont permis d'obtenir satisfaction sur des exigences pointues que je formulais. Le but attendu était de faire bénéficier chaque propriétaire d'une assurance personnalisée et haut de gamme, à un prix très compétitif avec une gestion facilitée à l'extrême!!! Pour parfaire ce concept, un traitement de sinistres «VIP» a été mis en place pour tous les clients, avec une procédure accélérée et simplifiée».

Quelles sont les couvertures proposées?

Hormis les couvertures traditionnelles et usuelles, une pléiade de garanties complémentaires très généreuse est proposée, couvrant des risques habituellement absents des contrats, tels que: extended coverage, tremblements de terre, actes de terrorisme, chute des arbres, actes de malveillance, tags, dégâts causés par les insectes. Par ailleurs, l'assurance technique est incluse pour les dommages consécutifs à la détérioration ou à la destruction des installations fixes du bâtiment, comme les chaudières, ascenseurs, pompes à chaleur, la ventilation, les collecteurs



Jean-Marc Aznar.

d'énergie solaire, les piscines, etc... Aznar & Cie innove en proposant la couverture des loyers impayés, qui se révèle un atout majeur de nos jours. Cette garantie intervient lorsque le locataire ne paie plus le loyer du bien qu'il occupe. Notre expérience a démontré qu'un locataire en défaut de paiement ne paiera pas non plus sa prime d'assurance responsabilité civile. Par conséquent, l'assureur n'accordera aucune couverture pour les dommages causés aux locaux loués. Dans ce cas, une indemnité forfaitaire de CHF 60 000.- est octroyée au propriétaire pour la remise en état des lieux dégradés.

Qui peut profiter de ces garanties innovantes?

- Tous les propriétaires désireux d'optimiser la gestion de leur bien immobilier. Les démarches sont grandement facilitées, il suffit de s'adresser à Aznar & Cie, qui s'occupera d'établir un comparatif et entreprendra les démarches administratives, permettant au client de bénéficier de ce produit hors pair de manière simple et rapide! Cette solution d'assurance rencontre un vif succès et un intérêt inéluctable pour les propriétaires qui possèdent un parc immobilier important, comme les institutionnels, les communes et les investisseurs privés. Le coût gagné sur la prime d'assurance, ainsi que la gestion allégée, débouchent ainsi sur une performance inégalée. De surcroît, cette couverture haut de gamme, accompagnée du service à la cliente d'Aznar & Cie, est un service apprécié à sa juste valeur par tous les propriétaires avisés. ■

Nadège Liberek

Aznar & Cie
61, route de Thonon
1222 Vézenaz
Tél.: +41 (0)22 827 19 19